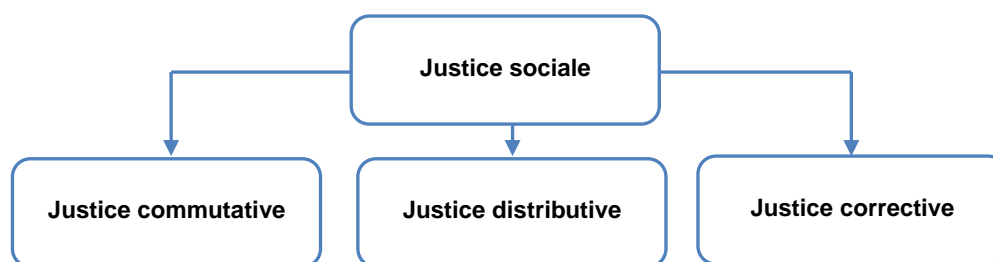


43 – INÉGALITÉS ET JUSTICE SOCIALE

A – Les inégalités sont-elles injustes ?

1 – Comment concilier inégalité et justice sociale ?

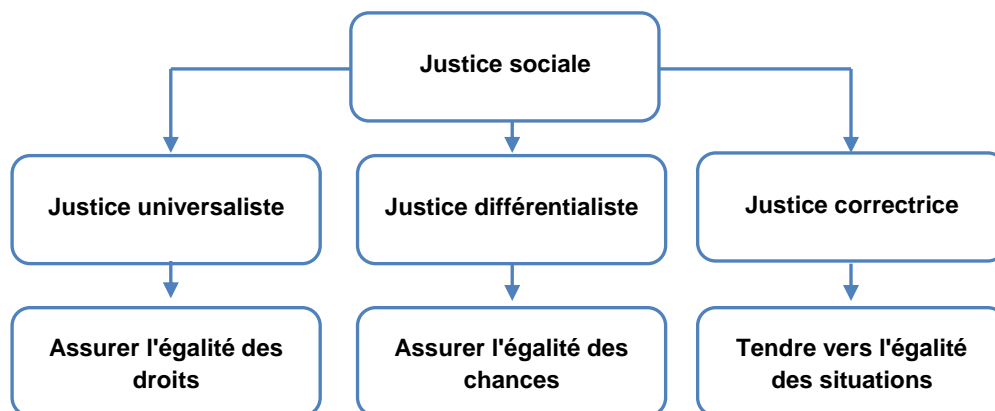
1. Dans les sociétés traditionnelles, organisées selon un principe hiérarchique quasi immuable rattaché aux fonctions religieuses, la recherche de l'égalité n'avait pas de sens car la justice sociale s'identifiait au respect de l'ordre naturel de l'univers voulu par Dieu, à l'intérieur duquel tout le monde avait sa place. Dans ces sociétés, l'inégalité est acceptée par tous. Elle ne choque pas. C'est avec l'avènement des sociétés démocratiques que le problème de la justice sociale va se poser. En effet, ces sociétés, fondées sur une égalité des droits (par opposition aux sociétés d'ordres ou de castes) civils et politiques mais aussi économiques et sociaux, sont animées d'un idéal égalitaire. Cependant, l'égalité formelle (égalité de droits) des sociétés démocratiques n'aboutit pas toujours à une égalité réelle (égalité des situations). D'où une tension au sein de ses sociétés qui pousse à la réductions des inégalités.
2. La lutte contre les inégalités se fait au nom d'une certaine conception de la justice sociale. Les partisans de la lutte contre les inégalités affirment en effet qu'une société unie est une société juste et qu'une société juste est une société égalitaire. Mais qu'est-ce qu'une société égalitaire ? C'est d'abord selon Alexis de Tocqueville, une société où règne l'égalité des droits et de traitement. C'est ensuite une société qui offre une égalité des chances, c'est-à-dire où les différences entre les situations individuelles ne sont pas condamnées à se répéter d'une génération à l'autre. C'est enfin une société où les différences de situations individuelles ne sont pas telles que les individus ont le sentiment d'appartenir à des mondes étrangers. Egalités des droits, des chances, des situations constituent le contenu d'une définition de la justice.
3. La justice sociale est donc un idéal qui conduit à privilégier et à promouvoir l'égalité des droits, des chances et des situations. Cependant, il y a plusieurs façons d'être juste. A la suite d'Aristote, on distingue :
 - La justice commutative ou arithmétique : elle est réalisée lorsqu'il y a égalité entre les valeurs des biens échangés. Il s'agit de procéder à l'égalité de l'échange. Elle est fondée sur l'égalité de droit, la réciprocité et l'échange d'équivalents. Le marché peut la satisfaire à condition qu'il fixe le « juste prix ». Chaque producteur d'un certain type de fraises recevra le même prix pour chaque kilo fourni. Chaque salarié recevra le même salaire pour une même quantité et une même qualité de travail effectuées.
 - La justice distributive ou géométrique : il est juste que chacun reçoive en proportion de ce qu'il apporte. Chacun doit être jugé en fonction de ses mérites. Dans ce cas, un salarié deux fois plus productif que son voisin a droit une rémunération deux fois supérieure. De même, un élève, qui produit un devoir bien supérieur à ceux de ses camarades, a droit à la meilleure note. Ceci correspond à l'idéal méritocratique qui accepte l'idée que les inégalités peuvent être justes. Encore faut-il être capable de mesurer objectivement les apports de chacun ! Comment mesurer, par exemple, l'apport supplémentaire supposé d'un professeur agrégé par rapport à l'apport de son collègue certifié ? Comment mesurer l'efficacité de deux médecins vis-à-vis de leurs patients ?
 - La justice corrective : elle cherche à redistribuer les revenus, les patrimoines, les positions sociales, en fonction de critères moraux, politiques ou sociaux sur ce que l'on estime être juste. Il s'agit de dédommager l'individu subissant une situation jugée préjudiciable. Ainsi, si la société estime que l'existence de pauvres dans une société riche est intolérable, soit au nom de l'égalité, soit pour préserver une certaine cohésion sociale, soit pour accroître l'efficacité économique, elle se doit de prendre aux riches pour redistribuer aux pauvres. De même, si on estime que les revenus des PDG des firmes transnationales sont injustifiées, l'Etat est fondé à imposer un « salaire maximum »...



4. La justice sociale renvoie donc à la recherche d'une égalité juste (équité). Trois conceptions de l'équité s'opposent sur les méthodes pour atteindre une société juste :
 - La justice universaliste : est juste la situation dans laquelle les individus disposent d'une stricte égalité des droits. Ainsi, en matière politique, les hommes et les femmes ont le même droit à se présenter aux élections puisque aucun particularisme (notamment sexuel) ne peut exister dans la sphère publique.

Pour autant, la seule égalité des droits ne suffit à une distribution égale entre les hommes et les femmes des ressources politiques.

- **La justice différentialiste** : est juste une action qui vise à compenser des inégalités de situations initiales pour établir une égalité des chances. Ainsi, la sous représentation des femmes dans la représentation politique (élus, militants, dirigeants politiques...), peut exiger un traitement différentiel des femmes pour leur permettre d'accéder à ces postes politiques. La politique de **discrimination positive** consiste donc en un traitement différencié et inégalitaire (dérogatoire au droit commun) au profit de certains groupes sociaux afin de leur donner les mêmes chances d'accéder aux différentes positions sociales.
- **La justice correctrice** : est juste une société qui corrige les inégalités de départ pour tendre vers une égalité à l'arrivée. Dans ce cas, il faut mener une politique de redistribution qui consiste à prélever, sous la forme d'impôts et de cotisations sociales (prélèvements obligatoires), une partie des revenus primaires de la population pour les redistribuer à ceux qui en ont le plus besoin afin de réduire les inégalités de situation.



5. **La justice sociale renvoie donc à des principes moraux** (valeurs) propres à la vision de la société que l'on veut promouvoir.
- ✓ Il n'y a pas une conception unique de la justice sociale dans les sociétés démocratiques.
 - ✓ Il n'y a pas non plus de conception « supérieure » de la justice sociale

1^{ère} conception : les inégalités sont justes à condition que la liberté et l'égalité des droits des individus soient respectés. C'est ce que pense un certain nombre d'auteurs qui privilégient la liberté à l'égalité (Friedrich-A Hayek, Robert Nozick...). Pour eux, la poursuite de l'idéal égalitaire est illusoire. Supposons une société dans laquelle tous les individus auraient exactement les mêmes moyens d'existence au départ. Très vite, des inégalités vont apparaître car l'usage des ressources disponibles va être différent d'un individu à l'autre. Certains vont consommer. D'autres vont épargner et investir. **Ces inégalités sont « justes »** car :

- ✓ **Elles reposent sur des décisions individuelles prises librement.** Elles ne sont que l'effet d'agrégation de ces milliers de décisions et ne sont pas voulues par personne.
- ✓ **Elles ne font que refléter le talent d'un individu.** Les talents étant naturels, les inégalités sont inévitables. Hayek va plus loin en considérant que l'égalité des chances est un leurre car l'inégalité est liée au hasard de la naissance.
- ✓ **Elles ne sont pas le fruit des inégalités de départ.** Dans ce cas, l'Etat n'a pas à intervenir pour corriger l'inégalité. Il doit se contenter de garantir les libertés individuelles et le droit de propriété. Pour Hayek, toute volonté de mettre en place l'égalité des chances aboutirait à un état totalitaire car il faudrait interdire l'héritage, le don, soustraire l'enfant à sa famille... ce qui priverait les individus de leur liberté.

Pour ce courant ultra libéral, est juste la situation dans laquelle les individus disposent d'une stricte égalité des droits. Une répartition est juste si elle provient du libre choix et de l'autonomie des personnes concernées. Cependant, cette conception néglige les inégalités de départ. Les individus ne partent pas dans la compétition avec les mêmes chances ce qui donne à l'arrivée des inégalités de positions qui sont indépendantes des mérites de chacun. Un pilote de course automobile, qui aurait la voiture la plus rapide, arrivera en tête de la course même s'il n'est pas le meilleur pilote. Le droit, donné à tous, de participer à la compétition ne suffit pas à assurer une course équitable.

2^{ème} conception : les inégalités sont justes à condition que l'égalité des chances soit offerte au départ et qu'elles bénéficient à tous. Le débat sur les inégalités a été renouvelé au début des années 1970 avec la publication du livre de John Rawls, « *Théorie de la justice* » (1971). Situé à gauche de l'échiquier politique américain, il part du postulat fondamental selon lequel **la justice ne peut être atteinte en dehors du respect simultané de l'égalité et de la liberté.** Une société démocratique juste repose sur trois principes :

- ✓ **La liberté** est un principe premier. Tous les individus doivent pouvoir disposer des libertés fondamentales d'un Etat de droits (droit d'expression, droit de vote, droit à la propriété privée...) dans le respect des libertés des autres.
- ✓ **L'égalité des chances** est le second principe. La société doit offrir à tous les mêmes moyens de réussite afin que chacun puisse exprimer ses potentialités. Rawls ne se limite pas à la vision libérale de l'égalité : s'il n'est pas juste de naître dans telle ou telle catégorie sociale, il n'est pas juste non plus d'être né avec un faible quotient intellectuel. Il ne faut donc pas seulement prendre en compte les *facteurs sociaux*, mais aussi les *facteurs naturels*.
- ✓ **Le principe de différence** vient en troisième position. Les inégalités ne sont acceptables que si elles profitent aux plus défavorisés. Ainsi, les inégalités de revenus induites par le marché sont justes (car efficaces par rapport à l'égalité réelle) si elles favorisent la croissance et améliorent la situation de tous, y compris des plus défavorisés au départ. Si l'enrichissement des plus riches se traduit, par exemple, par des investissements productifs qui créent des emplois et réduisent la pauvreté, alors ces inégalités sont justes. De même, une personne talentueuse aura droit légitimement aux revenus plus élevés que lui vaut son talent si la collectivité en profite aussi par l'intermédiaire de l'impôt.

La théorie de Rawls justifie donc l'intervention de l'Etat. Il ne doit pas se contenter de garantir les libertés fondamentales. Il doit assurer cette égalité de chances en supprimant non pas toutes les inégalités, mais juste celles défavorisant certaines personnes. Il peut le faire de deux façons :

- ✓ En offrant le même type de services publics gratuits à tous (traitement égalitaire) ;
- ✓ En compensant les handicaps naturels et sociaux de départ (traitement inégalitaire).

John Rawls renouvelle donc la théorie libérale et conditionne l'existence d'inégalités à l'amélioration de la situation de tous. **Est juste une action qui vise à compenser des inégalités de situations initiales pour établir une égalité des chances.** Ainsi, l'égalité des chances est compatible avec l'inégalité des situations à l'arrivée si ces dernières ne sont que l'expression d'un mérite différent ou d'un effort individuel différent. Cependant, l'égalité des chances n'assure pas l'égalité à l'arrivée. En supposant que les pilotes de course aient les mêmes voitures, il y aura bien un vainqueur à l'arrivée.

3^{ème} conception : les inégalités sont justes à condition que la société ait offert à tous les moyens de se réaliser de façon autonome. L'économiste indien Amartya Sen, dans « *L'idée de justice* » (2009), fait deux critiques principales à la théorie de Rawls :

- ✓ **On ne peut définir un idéal de justice mais, en revanche, on doit lutter contre des situations injustes.** La théorie de Rawls énonce des principes généraux et des procédures idéales qui sont très éloignées des situations concrètes et des comportements réels des gens. Ainsi, il est possible qu'on n'arrive pas à définir ce qu'est une société juste et il peut se faire que des principes contradictoires soient également valables. Sen prend un exemple limpide. Il s'agit de décider qui des trois enfants, Anne, Bob et Carla doit recevoir la flûte qu'ils se disputent. Anne la revendique parce qu'elle est la seule à savoir en jouer, Bob parce qu'il est pauvre et n'a pas d'autre jouet, Carla parce qu'elle l'a fabriquée. L'égalitarisme économique, décidé à réduire les écarts de ressources, l'attribuerait à Bob. L'utilitarisme, voyant qu'elle pourrait en faire le meilleur usage et en tirer le maximum de plaisir, la donnerait à Anne. Mais si on défend le «*droit aux fruits de son travail*», dans une perspective méritocratique, la flûte reviendrait à Carla. Aucune de ces revendications n'est infondée, et chaque principe général qui la sous-tend vaut les deux autres. Aussi le chemin vers le «parfaitement juste» est-il impraticable. En revanche, il est possible de lutter contre des situations qui sont considérées par tous comme injustes : de la faim dans le monde à la précarisation, de la non-scolarisation des enfants au nonaccès à la santé...
- ✓ **Une distribution équitable de biens au départ ne suffit pas, comme le pense Rawls, car tous les individus n'ont pas la même « capacité ».** La capacité désigne l'ensemble des capacités d'un individu pour améliorer concrètement son sort dans la direction souhaitée. Avoir le permis ne suffit pas à une personne pour se déplacer plus vite qu'à pied. Avoir une voiture n'est peut être pas non plus suffisant si les routes ne sont pas construites ou si elles sont encombrées... La capacité ne désigne pas une liberté au conditionnel, mais la liberté qui est effectivement disponible à l'instant considéré. Elle ne dépend pas seulement de la réalisation de l'égalité des chances ou d'une meilleure répartition des richesses. Avoir davantage de capacité signifie voir sa situation s'améliorer : pouvoir vivre plus longtemps, pour avoir davantage d'amis, voyager plus loin, manger davantage de plats agréables, être moins malade etc.

En conséquence, une société est juste si elle offre à chacun la capacité de se réaliser pleinement en toute indépendance. Les buts de chacun n'étant pas les mêmes, cette quête du bien-être suppose un débat public, canalisé par des moyens d'information ou de communication libres et responsables et des compromis sociaux et politiques.

2 – Un traitement inégal peut-il être juste ?

1. **Faut-il choisir entre égalité et équité ?** Dans les années 1990, Alain Minc dans « *La France de l'an 2000* » a essayé d'opposer égalité et équité. Un traitement égalitaire ne serait pas équitable car il ne corrigerait pas les inégalités de départ. Ainsi, distribuer des allocations familiales à toutes les familles qui ont des enfants n'est pas équitable car les familles aisées n'ont pas besoin de cet argent alors que les familles pauvres auraient besoin d'allocations plus conséquentes. Il serait donc « juste », « équitable », dit Alain Minc, de mettre en pratique une **discrimination positive**, c'est-à-dire de donner plus à ceux qui ont moins. Ces programmes reposent sur la promotion de l'égalité des chances qui devient, à partir des années 1980, l'idéal égalitaire des sociétés capitalistes développées. Ils remettent en cause le traitement égalitaire et l'idée qu'il faut tendre vers une égalité des positions taxée, par les libéraux, d'égalitarisme.
2. **A qui profite cette inégalité juridique compensatrice ?** Dès les années 1960, des programmes appelés *affirmative action* ont été mis en place en direction des populations noires puis des minorités ethniques sous la forme de quotas d'entrée à l'université. Mais, en France, ce ne sont pas les critères ethniques ou religieux qui servent de base à ces traitements différentiels. On peut donner les exemples :
 - ✓ **Des femmes** : les lois de 2000 et 2007 sur la parité obligent les partis à présenter un même nombre de candidates et de candidats dans les communes de plus de 3500 habitants ;
 - ✓ **Des handicapés** : la loi de 1987 oblige les entreprises de plus de 20 salariés à embaucher un quota de 6% de personnes handicapées. Les entreprises qui ne respectent pas cette obligation doivent verser une compensation qui a été alourdie en 2005 ;
 - ✓ **Des élèves de ZEP** : l'IEP a mis en place un système de convention avec certains lycées classés en ZEP afin de prendre en charge des élèves méritants et de les amener sans concours à Sciences-Po Paris pour qu'ils puissent suivre des études qui ne leur étaient pas accessibles ou envisageables.
 - ✓ **Des pauvres** : ils reçoivent des aides particulières qui sont sensées compenser en partie leur handicap (bourses, allocation logement, prestations d'assistance...).
3. **Quels moyens peuvent-ils être mis en œuvre pour réaliser cette discrimination positive ?** Il en existe plusieurs :
 - ✓ **L'impôt progressif** : les travaux de Piketty ont montré que l'impôt sur le revenu et le patrimoine, dont le taux progresse avec le revenu ou la valeur du patrimoine, était très efficace pour réduire les inégalités.
 - ✓ **Les prestations sous conditions de ressources** ne sont distribuées qu'à ceux dont les ressources sont inférieures à un certain seuil ce qui pose le problème de la définition du seuil.
 - ✓ **Les quotas** correspondent à un certain pourcentage de places que l'on veut réserver à telle ou telle population jugée discriminée. En Inde, 24,5 % des postes dans la fonction publique, les collèges et les universités sont réservés aux *Intouchables*. En France, le gouvernement a souhaité que 30% des élèves de classes préparatoires soient des boursiers.
 - ✓ **Le soutien privilégié** : les zones d'éducation prioritaire (ZEP) reçoivent ainsi plus de moyens financiers et humains pour encadrer des jeunes de milieux défavorisés.
4. **La discrimination positive est-elle efficace ?** Ces mesures ont aidé à l'émergence d'une classe moyenne afro-américaine et permis l'accès de personnes de couleurs à de hautes responsabilités (Colin Powell, par exemple). Le pourcentage de femmes élues dans les différentes assemblées a sensiblement progressé. Les étudiants de Sciences-Po issus des ZEP ont eu finalement un parcours scolaire identique à ceux qui avaient passé le concours... A contrario, l'expérience des ZEP ne semble pas être une réussite puisque dans ces collèges, remplis au trois quart par des enfants d'ouvriers et d'inactifs, un quart n'y maîtrise pas les compétences de base en français à l'arrivée et un sur deux à la sortie.
5. **Cependant, cette politique présente aussi un certain nombre d'effets pervers :**
 - **La stigmatisation** des bénéficiaires de cette politique. On va leur reprocher de ne pas avoir obtenu la position qu'ils occupent par leur propre mérite. Cette critique est même souvent intériorisée par ceux qui bénéficient de la mesure et qui vont finir par la récuser. Ainsi, aux Etats-Unis des Noirs américains refusent la discrimination positive car ils veulent prouver qu'ils peuvent arriver aux mêmes résultats par leurs propres moyens.
 - **Un sentiment d'injustice** pour ceux qui ont été exclus du dispositif et qui, pourtant, ont obtenu de meilleurs résultats que les populations bénéficiaires. Le 28 juin 2007, la Cour suprême des Etats-Unis a ainsi interdit la discrimination positive à l'entrée des écoles publiques américaines, à cinq voix contre quatre car elle remettait en cause l'égalité des chances et la méritocratie.
 - **Le communautarisme** : en privilégiant une partie de la population pour sa couleur de peau, sa religion ou pour son sexe, on risque de créer artificiellement des communautés dont les intérêts seraient divergents. On risque ainsi de remettre en cause la cohésion sociale et l'universalisme républicain.
 - **L'assistanat** : on risque d'habituer les populations bénéficiaires à l'assistance étatique ce qui les inciterait à faire moins d'efforts pour s'en sortir.

- **L'effet boomerang** : la sélectivité des aides provoquerait un fort sentiment d'exaspération chez les plus aisés qui ne comprennent plus les privilèges accordés aux populations discriminées. On assiste alors à des phénomènes de désolidarisation (fraude fiscale, expatriation...).
- **La remise en cause l'idéal égalitaire** : en voulant arriver à l'égalité par l'inégalité, on risque de laisser les ceux qui n'en bénéficie pas face à leurs problèmes. Une loi contre les discriminations par la loi est ainsi un moyen égalitaire de lutter contre les discriminations de sexe ou de race dans différents domaines.

Pour ou contre la politique de discrimination positive

Arguments en faveur de la discrimination positive	Arguments contre la discrimination positive
Les politiques de lutte contre les inégalités ne sont pas assez efficaces	Les mesures ne sont pas efficaces car elles visent plus les effets que les causes des inégalités et des discriminations ; elles concernent aussi peu de monde
Les dépenses sociales ou budgétaires devant se réduire à l'avenir, il faut être plus sélectif dans les aides versées	Elles peuvent se retourner contre les populations concernées en instillant le doute sur leurs résultats ou compétences et peuvent même les stigmatiser (ZEP)
Nécessité de mener une stratégie volontariste pour faire bouger les choses	Elles sont une entorse au principe républicain d'égalité des droits entre tous les individus

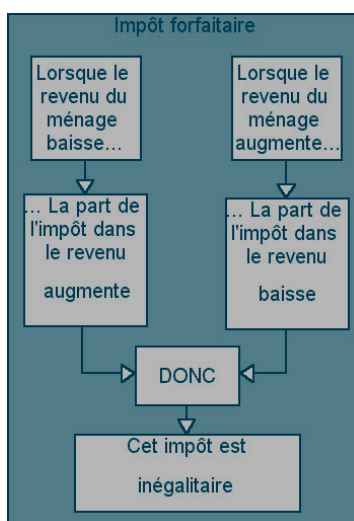
3 – L'égalité des chances est-elle suffisante pour construire une société juste ?

1. **Les politiques de discriminations positives reposent sur l'idée que l'égalité des chances est la seule façon d'aboutir à une société juste.** En effet, si la société offre les mêmes chances à tous, les inégalités dans l'accès aux positions sociales élevées ne peuvent être attribuées qu'au mérite, à la volonté des individus.
2. **François Dubet, dans "L'école des chances" (2005) et dans "Les places et les chances" (2010) va faire un certain nombre de critiques à cette idéologie de l'égalité des chances.**
 - **Tout d'abord, l'égalité des chances suppose que l'on sache mesurer parfaitement les inégalités sociales de départ et définir les besoins des populations défavorisées pour les compenser.** Faut-il scolariser les enfants dès le plus jeune âge afin de neutraliser l'influence de la famille ? Faut-il prendre en charge les parents pour les aider à mieux comprendre le système éducatif ? Faut-il améliorer les conditions de logement des familles défavorisées afin que leurs enfants aient les moyens de s'isoler pour faire leurs devoirs ? Faut-il compenser le coût des études par une allocation de rentrée scolaire ou par des bourses scolaires ?...Le champ de la lutte contre l'inégalité des chances est donc très vaste. Il semble même impossible de réunir toutes les conditions pour l'égalité des chances réussissent à s'imposer.
 - **Or, l'Ecole française est loin de ce modèle théorique de l'égalité des chances.** Non seulement l'Ecole reproduit les inégalités, mais aussi elle y participe car elle ne parvient pas à proposer la même offre scolaire à tous du fait de l'existence d'une carte scolaire qui enregistrent les inégalités sociales (établissement de centre ville contre établissement de quartiers défavorisés...). Ensuite, le fonctionnement quotidien des établissements peut accentuer les inégalités (classes homogènes renforcent les écarts, évaluation et orientation des élèves différentes selon l'origine sociale malgré des réussites comparables, pratiques pédagogiques pas toujours favorables à la diminution des écarts de performance entre les élèves). De façon générale, plus les élèves sont bons, plus ils suivent des études qui coûtent cher à la collectivité, or ils ont aussi de grandes chances d'être issus de milieux relativement favorisés. C'est ainsi que, si l'on ne va pas contre les tendances naturelles du système, on favorise les favorisés. Ainsi, en 2008, un étudiant en classes préparatoires (les 2/3 de ces étudiants appartiennent aux milieux favorisés) coûte chaque année à l'Etat 14 510 € alors qu'un étudiant à l'université (les 2/3 de ces étudiants appartiennent aux classes moyennes et aux milieux défavorisés) ne coûte que 7 430 €, soit la moitié.
 - **Ensuite, l'égalité des chances suppose que l'on sache mesurer de façon objective le mérite.** Faut-il ne prendre en compte que les résultats de l'élève ou du salarié ? Faut-il retenir ses efforts même s'il ne sont pas couronnés de succès ? Peut-on isoler le mérite d'un individu de son environnement familial, scolaire, professionnel ? Ainsi, l'école française privilégie la note obtenue à partir d'épreuves académiques écrites (la dissertation, la synthèse...) qui favorisent les milieux culturellement favorisés ce qui laisse de côté d'autres aspects de la personnalité de l'élève (ses capacités orales, ses capacités créatives...). De même, l'entreprise évalue le salarié individuellement alors que ses résultats dépendent souvent de ses relations avec les autres salariés...Le mérite dépend donc des critères retenus pour l'évaluer par ceux qui sont chargés d'évaluer. Or, le mérite scolaire s'appuie sur des bases fragiles (nature des épreuves, fiabilité de l'évaluation) en particulier pour distinguer de manière fine les élèves juste au-dessus de la moyenne et ceux qui sont juste en dessous.

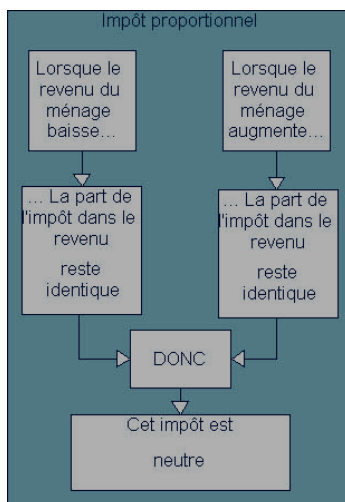
- **De plus, l'égalité des chances implique une sélection élitiste.** Les individus sont en compétition pour l'accès aux postes sociaux valorisés. On met donc l'accent sur l'élimination des obstacles sociaux à la réussite des meilleurs issus des milieux défavorisés. Les dispositifs, mis en place par Sciences-po pour aider de bons élèves de ZEP à suivre ces études prestigieuses, ne concernent qu'une minorité d'élèves. En conséquence, on oublie d'aider tous les autres enfants de milieux défavorisés qui n'ont pas la possibilité d'accéder à ce type d'étude et qui ont besoin d'un emploi stable et rémunérateur. Ce type de sélection élitiste produit des élèves qui se sentent humiliés par le système scolaire, ont moins confiance en eux et dans les institutions.
 - **Or, le fait qu'on ait sélectionné les meilleurs de façon juste ne signifie pas que le sort des perdants soit juste.** Qu'ont gagné les perdants à l'Ecole malgré leur défaite ? Que savent-ils ? Quelles sont les compétences acquises ? La culture scolaire est un bien en soi. Comment définir la culture commune ? Que doit savoir et savoir-faire le plus démuné des élèves pour pouvoir mener une vie bonne ? Le bien remplace ici le juste. Que doit savoir le citoyen aujourd'hui ? Quelles sont les capacités de base ? Les connaissances générales ? Les compétences cognitives pour affronter le monde ? Le choix n'est pas seulement technique, pédagogique, il est moral et politique et donc conflictuel. Le principe de la culture commune doit atténuer les effets inégalitaires de la compétition scolaire en garantissant quelque chose de commun à l'ensemble des élèves. Il préserve les plus petits et il permet une hausse du niveau moyen, gage d'efficacité collective.
 - **Enfin, l'égalité des chances ne remet pas en cause l'inégalité des places.** L'égalité des places vise à réduire les inégalités de revenus, de conditions de vie entre les milieux aisés et les pauvres. L'égalité des chances, elle, maintient intact la hiérarchie sociale mais tente de donner des chances aux plus méritants des classes défavorisées. En d'autres termes, l'égalité des chances sert de justification aux inégalités des places. Ceux qui n'ont pas accès aux meilleures positions sociales sont responsables de leur échec puisque la société a, soi-disant, tout fait pour qu'ils entrent dans la compétition à armes égales.
3. **En conséquence, l'égalité des chances ne peut suffire à assurer une société juste.** François Dubet fait donc deux propositions :
- ✓ **Réduire les inégalités de positions et de ressources** : c'est en diminuant le nombre d'échelons dans la hiérarchie sociale, les inégalités de revenus et de conditions de vie que les individus pourront entrer dans la compétition à armes égales. Autrement dit, il faut définir des inégalités tolérables.
 - ✓ **Améliorer les conditions sociales de chaque position sociale** de telle façon qu'aucun individu ne se sente mal classé et qu'il puisse réaliser ce qui lui semble bien. Le "bien" remplace alors le "juste".

4 – L'impôt peut-il réduire les inégalités de situation ?

1. **L'impôt est souvent présenté comme un puissant facteur de réduction des inégalités.** En effet, : l'impôt doit peser plus fortement sur les ménages aisés que sur les ménages les plus pauvres. Plus les prélèvements obligatoires augmentent, plus les revenus des ménages aisés devrait se rapprocher des revenus des ménages les plus pauvres, et donc conduire à une réduction mécanique des inégalités de revenus. Cependant, tous les impôts n'ont pas ces effets redistributifs. Il faut distinguer trois types de prélèvements obligatoires :
- **L'impôt forfaitaire** : impôt dont le montant est défini indépendamment du revenu et de la consommation de celui qui le paie. La redevance télévision est un impôt forfaitaire. Elle pèse davantage sur les petits revenus que sur les gros (une redevance de 120 € représente 1% du revenu disponible d'un individu qui gagne 12 000 € dans l'année et 0,1% pour celui qui en gagne 120 000 €). **Ce type d'impôt contribue à aggraver les inégalités.**

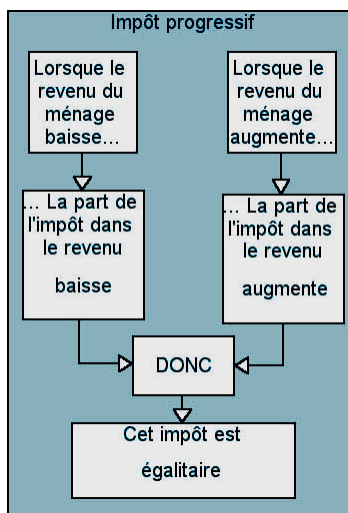


- **L'impôt proportionnel** : le montant du prélèvement est une part fixe du revenu ou de la dépense. Il s'élève donc proportionnellement au revenu ou à la consommation. Ainsi, la TVA est une taxe dont le taux normal de 19,6% s'applique au prix hors taxe d'un produit. Si celui qui gagne 12 000 € dans l'année achète un produit de 100 € HT, il laissera un impôt de 19,6 € alors que celui qui gagne 120 000 € par an et achète dix de ces produit laissera un impôt de 196 €. Ce type d'impôt ne modifie pas, en théorie, l'inégalité des revenus. Il est considéré comme neutre.



Cependant, dans les faits, **cet impôt est dégressif**. En effet, celui qui dispose de faibles revenus a une propension à consommer plus élevée que celui qui gagne de gros revenus. Ainsi, avec 12 000 € par an, on consomme au moins 90% de son revenu, soit 10 800 € de consommation et 2117 € de TVA (17,6% du revenu total) alors qu'avec 120 000 € par an on peut consommer 70% de son revenu, soit 84 000 € de consommation et 16 464 € de TVA (13,7% du revenu total). Le riche paye donc proportionnellement moins de TVA que le pauvre.

- **L'impôt progressif** : le taux d'imposition croît avec le revenu. Autrement dit, celui dont les revenus sont élevés paye proportionnellement plus que celui qui a des revenus plus faibles. Cet impôt réduit l'inégalité des revenus.



Tranches de l'impôt en 2010	Taux marginal d'imposition en %	Impôt pour chaque tranche	Impôt pour chaque tranche
Revenu imposable =		12 000 €	120 000 €
0 – 5 875 €	0	0	0
5 875 – 11 720 €	5,5	$11\,720 - 5\,875 \times 0,055 = 321 \text{ €}$	$11\,720 - 5\,875 \times 0,055 = 321 \text{ €}$
11 720 – 26 030 €	14	$12\,000 - 11\,720 \times 0,14 = 39 \text{ €}$	$26\,030 - 11\,720 \times 0,14 = 2\,003 \text{ €}$
26 030 – 69 783 €	30		$69\,783 - 26\,030 \times 0,3 = 13\,126 \text{ €}$
69 783 € et plus	40		$120\,000 - 69\,783 \times 0,4 = 20\,087 \text{ €}$
Total de l'impôt =		360	35 537
Taux moyen d'imposition =		3%	29,6%

Dans l'impôt sur le revenu, le revenu est divisé en tranches. A chaque tranche est associé un taux d'imposition qui s'élève progressivement. Ainsi, la première tranche (les premiers euros gagnés) est imposée au taux de 0% alors que la dernière est imposée au taux de 40%. Lorsque le revenu du contribuable « franchit une tranche », seul le revenu qui dépasse le seuil de la tranche est taxé au taux marginal (celui de la dernière tranche). Ainsi, en 2010, le taux marginal pour celui qui a un revenu imposable de 12 000 € par an est de 14% mais son taux moyen n'est que de 3% de son revenu total. Celui qui a un revenu imposable de 120 000 € a un taux marginal de 40% pour le revenu qui dépasse les 69 783 € mais n'a qu'un prélèvement moyen de 29,6% de son revenu total. L'inégalité est bien réduite.

2. **Cependant, dans de nombreux pays développés, les impôts sont faiblement redistributifs.** On peut donner plusieurs raisons à cette réduction des inégalités de revenus :
 - ✓ **D'une part, les impôts progressifs ne représentent qu'une faible part du total des impôts.** Sur 100 euros payés par les contribuables, seuls 20 sont calculés selon un barème progressif (dont 17 d'impôt sur le revenu), seul à même de réduire les inégalités de revenu. Inversement, les impôts proportionnels sont très largement majoritaires, d'où une absence de relation entre progression des prélèvements obligatoires et réduction des inégalités.

La part de chaque impôt dans les recettes de l'Etat français en 2008 (en % du total)

Impôts directs	Impôt sur le revenu	16,8%
	Impôt sur les sociétés	17,8%
	Impôt sur la fortune et autre	5,6%
Impôts indirects	TVA	50,6%
	Autres	9,2%
	<i>Dont TIPP</i>	4,5%
	<i>Dont Impôt sur le patrimoine</i>	4,7%

(Source : projet de loi de finance 2009)

- ✓ **D'autre part, la progressivité des impôts directs (sur le revenu, sur le patrimoine) est quasiment compensée par la dégressivité des impôts indirects (sur la consommation).**

Taux d'effort des impôts directs et indirects par décile de niveau de vie (en %)

Déciles	Impôts directs	Impôts indirects
1 ^{er} décile	7,2	16,6
2 ^{ème}	7,0	14,0
3 ^{ème}	7,5	13,4
4 ^{ème}	8,9	13,3
5 ^{ème}	8,9	13,0
6 ^{ème}	10,3	12,3
7 ^{ème}	11,6	11,5
8 ^{ème}	13,3	11,3
9 ^{ème}	15,6	9,9
10 ^{ème}	24,9	7,6
Ensemble	14,9	12,3

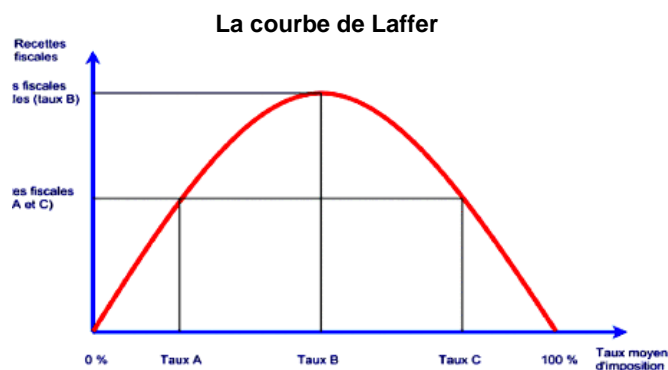
(Source : Ruiz et Trannoy - 2007)

- ✓ **Enfin, la baisse des taux marginaux d'imposition** depuis les années 1980 et les niches fiscales (baisse des impôts lorsque l'on se livre à telle ou telle activité : embaucher du personnel domestique, investir dans le logement locatif, dans l'énergie solaire...) **a réduit fortement la progressivité de l'impôt** en faveur des plus riches.
3. **Cependant, l'impôt n'est pas le seul moyen pour réduire les inégalités de revenus et de conditions de vie.** L'Etat peut réduire les inégalités en :
 - ✓ Distribuant des prestations sociales aux plus démunis (RMI, allocation logement, bourses...);
 - ✓ Fournissant des services publics gratuits pour compenser les handicaps (bibliothèque municipale...);
 - ✓ Intervenant sur le marché pour fixer un certain nombre de prix (le Smic sur le marché du travail, les prix réglementés de l'électricité ou du gaz...).

B – Faut-il lutter contre les inégalités ?

1 – L'égalité limite la croissance économique et les libertés

1. Dans la conception libérale classique, les individus sont des êtres égoïstes qui cherchent à maximiser leur bonheur personnel. La « main invisible » du marché va coordonner l'ensemble de ces actions pour déboucher sur une situation optimale (au sens de Pareto) dans laquelle la situation d'un individu ne peut être améliorée sans dégrader celle d'un autre.
 2. Dans cas, la lutte contre les inégalités de situation est illégitime, inefficace et attentatoire aux libertés. L'Etat doit se contenter d'assurer l'égalité des droits.
 - D'une part, les inégalités de revenus ou de réussite sociale sont légitimes et justes. Elles correspondent aux différences d'effort et de talent des individus. Ainsi, pour les néo-classiques, le salaire correspond à la productivité marginale. Les travailleurs n'ayant pas la même productivité, il est juste que les salaires soient inégaux. De même, la réussite scolaire et sociale est liée au mérite personnel des individus. Les sociétés démocratiques de marché assurent donc une *justice distributive* : à chacun selon ses efforts. L'existence de riches est un puissant facteur d'imitation. Les riches sont enviés et admirés. Cela incite les autres à vouloir les imiter au bénéfice de la croissance des richesses.
 - D'autre part, les inégalités sont naturelles : tous les individus n'ont pas les mêmes capacités ni les mêmes talents. Il est donc « naturel » que des inégalités apparaissent. Au nom du droit à la différence, on ne peut pas les empêcher. Toute tentative d'égalitarisme ne pourrait qu'aboutir à une médiocratie. De plus, ces inégalités naturelles ne sont pas héréditaires ce qui va permettre, de génération en génération, une certaine fluidité de la société.
 - De plus, la lutte contre les inégalités est inefficace pour les réduire. Les libéraux soulignent les nombreux effets pervers de la lutte contre les inégalités et la pauvreté :
- ✓ Appauvrir les riches tue l'incitation à investir et à innover (Schumpeter), ce qui va réduire la croissance économique qui profite aux pauvres puisqu'elle fournit emplois et revenus.
 - ✓ Augmenter les prélèvements obligatoires aboutit à tuer les ressources redistribuables (courbe de Laffer) car les riches vont s'expatrier ou frauder le fisc. « L'impôt tue l'impôt » !

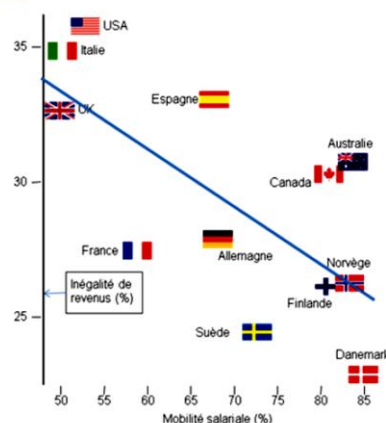


- ✓ Distribuer des aides sociales encourage la paresse et l'inactivité (Milton Friedman). L'égalitarisme par le bas est facteur de médiocrité. L'égalité n'est donc pas équitable.
 - Enfin, la lutte contre les inégalités entrave la liberté de chacun. Alexis de Tocqueville avait remarqué que les individus égaux sont aussi des individus rivaux. Ils ont tendance à s'imiter, à se copier et à refuser les inégalités. Pour cela, ils sont prêts confier leurs intérêts à un Etat « *despotique et bienveillant* » et à renoncer à leur liberté. Or, la liberté individuelle est un principe qui garantit à la fois l'égalité et l'équité (Hayek). la liberté permet à chacun de réussir et de remettre en cause les positions acquises. La mobilité sociale est donc possible dans une société de liberté. La lutte contre les inégalités suppose la mise en place d'un État bureaucratique chargé de prélever une partie des revenus des plus riches pour les redistribuer aux plus pauvres. Elle risque donc de remettre en cause la liberté.
3. Cette analyse semblait confirmée par le cas des pays anglo-saxons dans lesquels l'inégalité augmente depuis les années 1980 et qui bénéficient d'un dynamisme économique plus élevé que les pays européens ou que le Japon plus égalitaires. La baisse des impôts sur les hauts revenus a libéré des capitaux et des énergies qui se sont investis dans les nouvelles technologies et ont soutenu la croissance de la production et de l'emploi. N'est-il pas plus juste de réduire la pauvreté en donnant un emploi à tout le monde (même mal payé) qu'en distribuant un revenu minimum ?

2 – Les inégalités menacent la cohésion sociale et l'efficacité économique

1. **Les keynésiens et les sociaux-démocrates sont favorables à une réduction des inégalités au nom de l'efficacité économique.** Les politiques de l'impôt progressif et de la redistribution des revenus sont fondées sur le principe de la *justice corrective* qui cherche à améliorer le sort des plus démunis et à réduire les inégalités au nom d'une norme morale (les grandes religions font obligations de donner aux pauvres, par exemple) ou politique (l'intérêt général). En effet, **une certaine égalité a plusieurs avantages pour les individus** :
 - **Tout d'abord, J.M.Keynes considère que le système économique peut être plus efficace lorsqu'il est moins inégalitaire.** En effet, en redistribuant les revenus on élimine les « rentiers » qui stérilisent l'épargne et on favorise la consommation des ménages les plus pauvres, qui ont une forte propension à consommer. Ainsi, on renforce le phénomène du *multiplicateur* qui accroît la demande et l'incitation des entrepreneurs à produire davantage et à embaucher. L'emploi dépend plus de la demande que de l'offre à court terme.
 - **Ensuite, J.P.Fitoussi estime que la cohésion sociale, assurée par une plus grande égalité, est le meilleur ressort de la compétitivité d'un pays.** Les interventions publiques dans le domaine de la santé, de l'éducation, des transports sont génératrices d'égalité (principe d'égalité devant les services publics) mais aussi d'*externalités positives* qui alimentent la croissance (théorie de la croissance endogène).
 - **Enfin, la réduction des inégalités élimine un certain nombre de coûts sociaux.** Les inégalités et le marché, sont sources de gaspillage, de conflits sociaux, d'anomie et de déviance. La délinquance, par exemple, est alimentée par la pauvreté et le chômage. Elle se traduit par des coûts économiques et sociaux élevés (police, justice, prison, assurance...). De même, une plus grande égalité réduit la frustration des classes défavorisées et les dépenses qui résultent de la déviance.
2. **Donner à tous les mêmes chances de départ ne suffit pas. Il faut encore que les individus soient capables de les utiliser** (Amartya Sen) et qu'ils aient un droit à l'erreur (un mauvais choix peut conduire l'individu à gaspiller les ressources qui lui sont allouées par la société). Pour être libre, l'homme doit avoir à sa disposition à tout moment des ressources nécessaires :
 - **Tout d'abord, c'est en ayant des revenus suffisants que l'individu peut exprimer tous ses talents.** Les entreprises se sont aperçues qu'en augmentant les revenus de leurs salariés, elles obtenaient une plus grande productivité et une plus grande autonomie de leur part (théorie du *salaires d'efficience*).
 - **Ensuite, l'égalité des revenus empêche les phénomènes de domination.** La libre concurrence c'est la « *liberté du renard dans le poulailler* » (Karl Marx). Lorsqu'on peut acheter le travail de l'autre, on peut l'exploiter. Il n'est pas inutile d'observer que la croissance récente des inégalités s'accompagne d'une augmentation de la domesticité. L'égalité en droit ne suffit pas pour garantir la liberté. Il faut aussi une égalité des situations. On n'a de liberté que lorsqu'on a les moyens de s'exprimer. L'égalité est donc la condition de la liberté et de la fraternité.
3. **On peut en effet constater que les pays les plus égalitaires** (Norvège, Suède, Japon) sont des pays qui arrivent à concilier cohésion sociale, forte croissance, faible chômage et faible délinquance. Il est donc juste de réduire les inégalités au nom de l'intérêt général. L'Ocde vient de montrer que les sociétés où les inégalités de revenus sont particulièrement marquée sont aussi celles où il y a moins de mobilité : dans ces sociétés, les rémunérations des fils sont proches de celles des pères. Une plus grande égalité des revenus va de pair avec une plus grande mobilité entre générations.

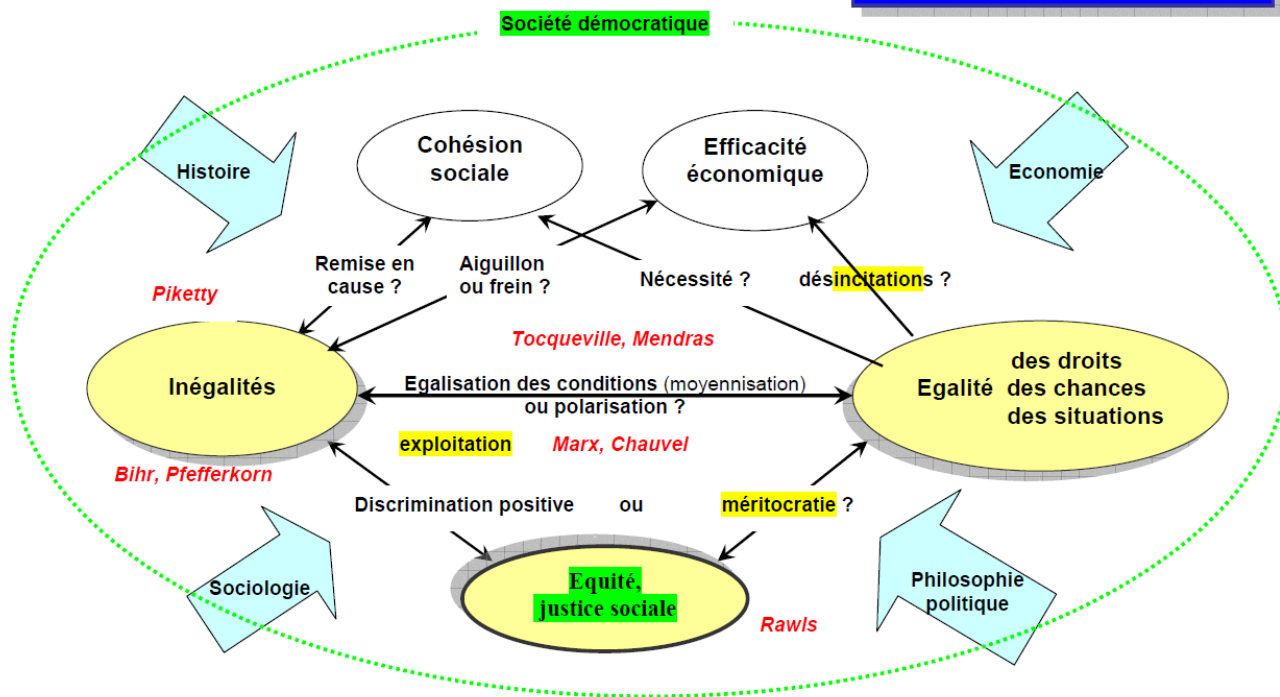
7 Mobilité salariale et inégalités de revenus



Note : La mesure de l'inégalité est le coefficient Gini, en pourcentage. La mesure de la mobilité salariale est calculée à partir de la mobilité entre générations en termes de rémunérations : se reporter au rapport pour plus de détails.

Source : *Croissance et inégalités* OCDE, 2008.

Idéal démocratique et inégalités



Notions essentielles

Notions complémentaires

Schéma réalisé par J-L Pierre à partir du programme et des indications complémentaires.

Liste non limitative des auteurs qui peuvent être mobilisés sur ce thème du programme.